



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

Réf : SR/CP/TL-N°38-2022

Votre interlocuteur.rice :
Tatiana LAMY
04 73 80 88 83
secrétariat.assemblées@thiers.fr

A l'attention des membres
du Conseil Municipal

Thiers, le 02/12/2022

Objet : Conseil Municipal du 08 décembre 2022.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le 08 décembre 2022 à 19 Heures
Salle Tournilhac en Mairie
1 rue François MITTERRAND

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 ;
- Délégation du Maire

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'une PRADA Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA) ;
2. Rappel à l'ordre (Annexe 1) ;

POLICE MUNICIPALE

3. Présentation de la Vidéo Protection (Annexe 2 et 3) ;

INFORMATIQUE

4. Charte utilisateur du bon usage des données et des systèmes numériques (Annexe 4) ;

FINANCES

5. Autorisation engagement quart des dépenses d'investissement 2023 – budget Principal ;
6. Décision Modificative (DM) n°6 du Budget Principal ;
7. Modification Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) 2022 du budget Principal (Annexe 5) ;



8. Autorisation engagement quart des dépenses d'investissement 2023 – budget annexe SIC ;
9. Autorisation engagement quart des dépenses d'investissement 2023 – budget annexe Assainissement ;
10. Décision Modificative (DM) N°3 - budget annexe Assainissement ;
11. Provisions pour risques et charges – budget annexe Assainissement ;
12. Autorisation engagement quart des dépenses d'investissement 2023 – budget annexe Eau ;
13. Décision Modificative (DM) N°3 - Budget annexe Eau ;
14. Provisions pour risques et charges – budget annexe Eau ;
15. Créances éteintes - budget Eau ;
16. Autorisation engagement quart des dépenses d'investissement 2023 – budget annexe ANRU ;
17. Décision Modificative (DM) n°1 – budget annexe ANRU ;
18. Modification Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) 2022 – Budget annexe ANRU (Annexe 6) ;
19. Autorisation engagement quart des dépenses d'investissement 2023 – budget annexe Périls ;
20. Décision Modificative (DM) N°2 – Budget Annexe Périls ;
21. Provision en non-valeur – budget annexe Périls ;
22. Prise de capital supplémentaire de la SPL GAÏA ;
23. Taxe d'aménagement ;
24. Modification du catalogue des tarifs municipaux (Annexes 7 et 8) ;
25. Attribution subventions complémentaires aux associations ;
26. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 3 novembre 2022 (Annexe 9) ;
27. Minoration de l'Attribution de Compensation de la Commune relative à la gestion de la piscine ;

MARCHE PUBLIC

28. Marché de travaux de réhabilitation et extension de la médiathèque de Thiers ;
Avenant n°1 lot 11 menuiseries intérieures bois - avenant 2 lot 12 revêtements sols souples –
avenants 5 lot 2 démolition et maçonnerie / 9 plâtrerie peinture / 17 électricité et SSI ;
29. Convention de création du service commun « Marchés publics et assurances » et convention d'adhésion (Annexes 10 et 11) ;
30. Convention de mise à disposition du service Marchés publics et assurances à la Communauté de communes (Annexe 12) ;

PROPRETE URBAINE

31. Contrat entre l'éco-organisme ALCOME et les collectivités territoriales chargées d'assurer la salubrité public (Annexe 13) ;

REGIE DES EAUX

32. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement collectif de l'année 2021 (Annexes 14) ;
33. Attribution du marché location avec option d'achat de véhicules pour la Régie des eaux;

URBANISME

34. Vente de la parcelle AO263 – Impasse de la Paix ;
35. Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (Annexe 15) ;
36. Désaffectation de la parcelle ZX796 – Chemin des Bruyères.



EDUCATION ET VIE SCOLAIRE

37. Convention de partenariat ville de thiers – Education nationale « Classe partenaire des coins nature 2022-2023 » (Annexe 16) ;
38. Convention Territoriale Globale (CTG) (Annexes 17 et 18) ;

CULTURE

39. Demandes de subventions – Actions culturelles ;
40. Convention de partenariat dans le cadre du dépôt d'une œuvre temporaire et réactivable pour l'espace public appartenant à l'état, inscrite sur l'inventaire du Fonds National d'Art Contemporain, gérée par le CNAP (Annexe 19) ;
41. Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (EAC) - 2022/2027 (Annexe 20) ;
42. Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) : Centre D'art Contemporain « LE CREUX DE L'ENFER » (Annexe 21).

Le Maire



Stéphane RODIER

